



# PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS (PRMHH)

## ACTIVITÉS DE CONSULTATION 19 MAI 2022

# EXERCICE DE PROJECTION, EN 2033

Tout au long du processus d'élaboration du PRMHH, la MRC a tenu des activités de consultation ouvertes à l'ensemble de la population et des intervenants du territoire.

**Un troisième et dernier atelier** de consultation a eu lieu le 19 mai 2022, où 27 participants de tous secteurs d'activité et pôle géographique se sont réunis pour discuter de la mise en œuvre du PRMHH. Durant cet atelier, les participant.es ont été amené.es à faire un exercice consistant à se projeter à la fin de la mise en œuvre de ce premier PRMHH, soit en 2033. La question posée fut :

**« Nous sommes à la fin des 10 ans de mise en œuvre du PRMHH (en 2033) et vous êtes satisfaits de la façon dont ça s'est déroulé et du résultat final. Expliquez ce qui s'est passé durant ces 10 ans et décrivez le résultat final. »**

Ce document présente le résultat des discussions par thème et moments clés dans la démarche de mise en œuvre du Plan.



# INDICATEURS DE SUCCÈS DANS LES PREMIERS INSTANTS DE LA DÉMARCHE

## Rencontre avec les citoyens concernés

L'approche initiale des propriétaires est primordiale, le bon déroulement de la journée de type «porte ouverte» est un gage de réussite.

Il faut se rappeler que c'est un processus et la démarche doit avancer graduellement pour que les gens y adhèrent, par entente ou par négociation.

Les gens ne doivent pas penser qu'ils sont mis dehors de chez eux, ou expropriés.

L'approche doit aussi être personnalisée selon les activités (forestiers, agricoles, urbains, villégiature) et selon les préoccupations (manque d'eau, paysage, chasse etc.).

## Communication

La définition des mots est très importante, parler plutôt de « préservation » que de « protection ». Bien définir tous les termes.

La population doit connaître le plan PRMHH de la MRC pour qu'elle y adhère.



# INDICATEURS DE SUCCÈS TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

## Communication

Il devra y avoir beaucoup de communication tout au long de la démarche. Il pourrait être opportun de publiciser les actions réalisées, valoriser les bons coups et démontrer les bienfaits que la démarche a procurés au territoire.

## Approche personnalisée

L'approche personnalisée des propriétaires est très importante, les impliquer et les informer tout au long de la démarche sera essentiel. Les propriétaires doivent se sentir écoutés dans la démarche et ils ne doivent pas se sentir lésés par les résultats du plan.

## Collaboration

La réussite passera par la participation, tout au long des 10 ans, par l'implication des partenaires. Le rôle de la MRC est de les garder impliqués. S'il y a cohésion entre les partenaires, la démarche dépassera ces objectifs initiaux. Les partenaires sont constitués des organismes, professionnels, municipalités et propriétaires.

## Suivi

Il serait bien que la protection et le suivi soient adéquats au niveau des milieux humides et hydriques et de faire un bilan annuel.



# INDICATEURS DE SUCCÈS À LA FIN DE LA DÉMARCHE

## Communication et collectivité

Grâce aux nombreuses communications de la MRC à cet effet, la population en général aura, à la fin de la démarche :

- Compris ce qu'est un milieu humide et hydrique et son importance dans l'écosystème (valeur écologique).
- Modifié l'image que certains propriétaires se font des MHH (un secteur qui ne sert à rien, un secteur non productif) mais un milieu précieux qui fait la fierté de tous.

Il serait opportun que certains MHH protégés soient accessibles au public comme endroit où il est possible de se ressourcer, de découvrir. En mettant en valeur ces MHH, on comprend mieux pourquoi il faut les protéger.

## Suivi

Au final, il est important de produire un bilan de la conservation sur le terrain. Documenter ce qui a moins bien fonctionné, pour ajuster le prochain PRMHH en conséquence.



# INDICATEURS DE SUCCÈS À LA FIN DE LA DÉMARCHE

## Propriétaires concernés

Pour reconnaître que le PRMHH est un succès, tous les propriétaires visés par un MHH en conservation auront été sensibilisés par la MRC et nombreux d'entre eux auront :

- Continué de jouir de leur propriété tout en procurant au territoire de la MRC un gain en conservation globale.
- Développé une fierté d'avoir un milieu conservé sur leur terrain.

## Aménagement du territoire

Les activités du territoire seront orientées pour protéger les MHH peu importe le secteur d'activité.

L'aménagement du territoire en général, mais en particulier le milieu résidentiel et urbain, aura bien intégré dans son développement les MHH et les milieux naturels, de sorte que tous les développements auront un impact minimal sur les MHH.



# INDICATEURS DE SUCCÈS À LA FIN DE LA DÉMARCHE

## Résultats

À la fin de la démarche, il sera possible de confirmer que le PRMHH a réussi réellement à conserver les 30% de MHH présents dans le plan de la MRC et idéalement, à avoir le plus faible impact sur les 70% restant et donc, moins de restauration possible.

Le PRMHH aura permis une meilleure collaboration entre le ministère de l'Environnement, la MRC, les municipalités, les partenaires et les propriétaires.

Le PRMHH aura permis d'acquérir des connaissances fiables sur les MHH et l'impact des activités anthropiques sur ces milieux, par bassin-versant. Le tout, afin de mieux aménager le territoire durablement.

Il y aura eu beaucoup de transfert de connaissance et d'alliances entre les MRC concernées dans un même bassin-versant dans ce PRMHH.



# LES CRAINTES ET CE QU'IL NE FAUT PAS PERDRE DE VUE

Volonté, politique,  
aspect pécunier

Tous les partenaires devront décider d'investir dans cette démarche pour garantir son succès. Certaines mesures, comme l'acquisition de connaissance par des experts, peuvent s'avérer onéreuses. Il devra y avoir une volonté d'investir des sommes et de créer des fonds pour financer la réalisation des différents aspects du PRMHH. Sans ceci, peu de chance de succès dans 10 ans.

Il devra y avoir une réflexion sur la compensation financière des propriétaires concernés pour les MHH visés par la conservation. Il faudra réfléchir à quelle forme cette compensation se traduira. Voir si un accompagnement personnalisé avec les organismes pourra aider à trouver des sources de financement. Par exemple, les associations forestières qui encouragent financièrement les propriétaires forestiers à jardiner leur forêt. La charge de protection des MH aura donc été partagée avec la société.

Dans ce PRMHH, il doit y avoir de la volonté politique pour faire avancer la démarche. Les décisions doivent être orientées par l'objectif d'un bien collectif, social et environnemental commun.





# LES CRAINTES ET CE QU'IL NE FAUT PAS PERDRE DE VUE

## Règlementation

La réglementation actuelle sur les MHH est déjà bien importante, la réglementation supplémentaire dans un PRMHH n'est pas toujours la solution. Certaines activités, comme la foresterie, ne devraient pas être davantage visées que les autres secteurs

## Flexibilité

Il est important que le PRMHH reste flexible. Par exemple :

- Le fait que la restauration soit par bassin-versant ne doit pas faire en sorte de refuser des dossiers.
- Une propriété non visée par le plan, doit pouvoir y être intégré facilement si le propriétaire en a la volonté.
- Le PRMHH doit être graduel, pour aller au même rythme que le changement de mentalité de la population à l'égard des MHH.
- Le PRMHH doit prendre en compte que la prévention ou la non-intervention est une forme de conservation.

